

LETTRÉ D'INFORMATION RHODANIEUNE

AUX DIRECTRICES ET AUX DIRECTEURS

AUX ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

L.I.R. 2022-2023 n°1 – le 29 août 2022

VIE PROFESSIONNELLE

PROTÉCULE SANITAIRE APPLICABLE A LA RENTRÉE POUR LE MILIEU SCOLAIRE

Le cadre sanitaire pour l'année scolaire 2022-2023 comporte plusieurs niveaux de mesures proportionnées :

socle ;

niveau 1 / niveau vert ;

niveau 2 / niveau orange ;

niveau 3 / niveau rouge.

Au regard de la situation sanitaire actuelle, et sur la recommandation des autorités sanitaires, le niveau **socle** est retenu à compter de la rentrée scolaire pour l'ensemble du territoire national.

Ainsi, les cours se dérouleront en présence pour l'ensemble des niveaux. Les activités physiques et sportives pourront se dérouler sans restriction. La limitation du brassage, des regroupements ou des réunions ne sera pas requise.

Le port du masque ne sera pas obligatoire pour les élèves et les personnels. Toutefois, conformément aux recommandations des autorités sanitaires, il demeurera fortement recommandé pour les personnes symptomatiques, les contacts à risque, les cas confirmés après leur période d'isolement et les personnes à risque de forme grave.

Le respect des gestes barrières demeurera également recommandé, en particulier :

- le lavage régulier des mains ou la mise à disposition de produits hydroalcooliques ;
- l'aération fréquente des locaux (10 minutes toutes les heures) ;
- le nettoyage des sols et des grandes surfaces une fois par jour et une désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées.

S'agissant de la conduite à tenir suite à la survenue d'un cas confirmé, les règles d'isolement des cas confirmés et de dépistage des contacts à risques sont les mêmes que celles qui s'appliquent en population générale et sont inchangées par rapport à la situation qui prévalait à la fin de l'année scolaire écoulée.

En revanche, et compte tenu de la suppression du port du masque et de l'absence de toute règle limitant le brassage entre les élèves, l'identification des cas contacts repose sur la responsabilité des élèves et de leurs ayants droit. L'information de la survenue d'un cas et la recommandation de dépistage seront donc communiquées aux élèves, à leurs familles et aux personnels de la classe concernée par tout moyen (affichage, message, courrier, etc.). Les élèves et les personnels pourront alors bénéficier d'un dépistage gratuit sur présentation du courriel originel, transmis par le Ministère à toutes les écoles, et d'un justificatif attestant de la scolarisation ou de l'exercice des fonctions dans l'école ou l'établissement.

Le cadre sanitaire ainsi que des infographies sont disponibles sur le site du ministère :

<https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2022-2023-protocole-sanitaire-342184>

Foire aux questions : > [Accès sur IDEAL à la FAQ pour la rentrée scolaire 2022](#)

CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE ET NOUVEAU SERVICE « CLASSE VIRTUELLE »



Afin d'être prêt à faire face à des situations imprévues susceptibles de perturber l'organisation habituelle des enseignements, chaque école et chaque établissement public et privé sous contrat actualise à la rentrée scolaire son **plan de continuité pédagogique**.

Plusieurs documents actualisés sont disponibles à cette fin sur la page éducol dédiée au [plan de continuité pédagogique](#). Le plan doit pouvoir être activé sans délai pour assurer la poursuite des apprentissages des élèves en cas de situation obligeant à prendre des mesures collectives ciblées (par exemple, mise en place de cours hybrides au lycée selon le niveau du protocole sanitaire en vigueur ou fermeture temporaire en raison d'une situation météorologique extrême).

Ce plan de continuité pédagogique permettra de présenter les modalités d'organisation retenues pour la mise en œuvre d'un enseignement "hybride" et "à distance" et articule les dimensions pédagogique, numérique et matérielle.

Dans cette perspective, le ministère a souhaité se doter d'une nouvelle solution de classes virtuelles pleinement souveraine, basée sur un logiciel libre éprouvé et un hébergement industriel français conforme à la nouvelle doctrine de l'État en matière de cloud.

Entièrement gratuit et accessible en permanence, ce **nouveau service « Classe virtuelle » remplace « Ma classe à la maison » du Cned. Il est disponible sur la plateforme apps.education.fr.**

Pour répondre au mieux aux besoins des professeurs et des élèves, une étude a été menée en 2021 auprès de plus de 1 800 professeurs qui ont testé cette nouvelle solution. Les retours ont été très positifs : 92% recommandent l'usage de cet outil et 84% estiment qu'il est suffisamment intuitif pour être utilisé sans formation.

Ces informations concernant la mise à disposition de ce nouveau service doivent être diffusées lors des réunions de prérentrées ou dans les tous premiers jours de l'année scolaire. Des ressources et guides utilisateurs sont disponibles sur la [page éducol dédiée](#) à l'accompagnement des professeurs dans la découverte de ce nouveau service de classes virtuelles.

CONSTAT DE RENTRÉE 2022 DES ECOLES PUBLIQUES DANS ONDE (du 1^{er} au 19/09/2022)

Comme chaque année, le constat des effectifs s'effectue dans l'application ONDE. **La date d'observation est le jeudi 15 septembre 2022.** Il est nécessaire que tous les élèves présents soient admis définitivement, répartis dans les classes et possèdent un INE confirmé dans ONDE avant cette date. Le calcul et la validation du constat devront être effectués entre le 15 et le 19 septembre 2022 selon les consignes ci-dessous.

[> Accès sur IDEAL au courrier de Monsieur l'inspecteur d'académie précisant les modalités du constat de rentrée 2022](#)

FOIRE AUX QUESTIONS GÉNÉRATION 2024



Un document apporte des éclairages concernant l'obtention des coupons sports « Génération 2024 ».
[> Accès sur IDEAL à la FAQ Génération 2024](#)

ÉVALUATIONS REPÈRES EN DÉBUT DE CP ET DE CE1 – RAPPEL DU CALENDRIER



À la rentrée 2022, sera reconduit le dispositif d'évaluation des élèves en début de CP et de CE1. Pour rappel, ces évaluations ont vocation à identifier les besoins individuels et collectifs des élèves.

Les évaluations seront conduites entre le lundi 12 et le vendredi 23 septembre 2022. Tous les élèves de CP et de CE1 sont concernés, chaque élève sera évalué en maîtrise de la langue française (trois séquences) et en mathématiques (deux séquences).

La passation des épreuves, soit environ 8 à 15 minutes de travail effectif de l'élève par séquence (à planifier idéalement de manière non consécutive), sera organisée selon les modalités qui seront fournies dans le guide de l'évaluation.

Le portail de saisie des évaluations sera ouvert aux enseignants du lundi 12 au vendredi 30 septembre 2022.

Une attention particulière devra être portée à la communication aux familles à partir des résultats de leur enfant, pour agir ensemble à l'amélioration des réussites.

CONCOURS / FORMATION / CARRIÈRE

OUVERTURE DU PARCOURS M@GISTÈRE POUR LA PRISE DE FONCTIONS DES ENSEIGNANTS DU 1^{er} DEGRÉ

Un parcours national m@gistère en ligne a été mis en place pour accompagner la prise de fonction en tant qu'enseignant en école maternelle ou élémentaire. Ce parcours de formation vise à compléter les formations académiques mises en place en amont de la rentrée. Conçu par les équipes de la DGESCO avec l'appui de l'inspection générale et de collègues enseignant en école, il comprend plusieurs volets généraux disponibles à compter d'aujourd'hui (contexte institutionnel, usagers et acteurs de l'école, préparation et conduite de la classe), et des modules didactiques, propres à chaque cycle, qui seront mis en ligne le 23 août, au moment où les formations de prérentrée débiteront.

Lien vers le parcours : <https://magistere.education.fr/dgesco/course/view.php?id=2432§ion=1>

FORMATION DES DIRECTEURS FAISANT FONCTION

Une formation aux outils numériques animée par le RDRI est planifiée le mardi 6 septembre. Elle se déroulera à l'INSPé.

Une communication parviendra prochainement aux directeurs concernés.

RECRUTEMENT EN ÉDUCATION PRIORITAIRE

Un formateur ou formatrice en éducation prioritaire est recherché(e) pour la rentrée.

Le formateur ou la formatrice Education Prioritaire (FEP), déchargé(e) à mi-temps, fait partie d'une équipe départementale dont l'action s'inscrit dans la formation et l'accompagnement des enseignants et des enseignantes des réseaux d'éducation prioritaire. Il, elle est en outre le, la référent (e)d'un secteur de circonscription REP+.

Les personnels intéressés enverront leur candidature pour le jeudi 8 septembre au plus tard à l'adresse ce.ia69-ien-formation@ac-lyon.fr

ÉVÉNEMENT / PARTENARIAT

CONCOURS ET ENQUÊTE DES MÉTIERS FERS

La FERS (Fondation Entreprise Réussite Scolaire), déclarée d'utilité publique depuis 1993, favorise les partenariats entre l'école et les acteurs du territoire pour préparer l'avenir des enfants. Elle propose en 2022-2023 le concours « Quand je serai grand, je serai... », et la « Grande enquête des métiers ».

[> Accès sur IDEAL à la plaquette de présentation qui précise les modalités de participation](#)

RAPPELS

VIE PROFESSIONNELLE	
CONCOURS/FORMATION/CARRIERE	
EVÈNEMENT/ PARTENARIAT	
Jusqu'au 18 septembre 2022	EXPOSITION « ICÔNES BY SUSAN KARE » - PIXEL ART - ATELIERS CYCLES 2 ET 3 Inscriptions : resa-mil@mairie-lyon.fr ou 04 37 23 65 43 > Accès sur IDEAL à la présentation des ateliers
21 septembre 2022	AGEEM : RENCONTRE ACADÉMIQUE DE RENTRÉE
Jusqu'au 1 ^{er} octobre 2022	EXPOSITION TEMPORAIRE « P. SCHULLER PHOTOGRAPHIES » www.archives-lyon.fr/evenements/philippe-schuller-photographies Réservation : aml.mediation@mairie-lyon.fr ou http://www.archives-lyon.fr/form/reservation-mediation > Accès sur IDEAL au descriptif des ateliers proposés
Jusqu'au 8 octobre 2022	DESSINS DE NOËL POUR LES MILITAIRES – SOLIDARITÉ DÉFENSE > Accès sur IDEAL à la notice d'information de cette action

 = article dédié à être partagé en équipe

Envoyé par la DSDEN du Rhône

